



## Bureau des Formations de l'enseignement supérieur

### Rénovation des BTSA



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Rénovation des BTSA

## SOMMAIRE

1. **Rappels réglementaires**
2. Référentiel du diplôme
3. Focus sur le diplôme
4. Calendrier de la rénovation
5. Inscription du BTSA dans le LMD



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Rénovation des BTSA

- Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 porte sur l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Décret n° 2007-946 du 15 mai 2007 est une déclinaison du décret précédent pour le BTSA.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



## Décret n° 2007-946 du 15 mai 2007 :

- Introduit la notion de « référentiel de diplôme » :

Écriture des référentiels de diplôme, 16 options

- Affirme que le BTSA est une formation de l'enseignement supérieur qui s'inscrit dans des études conduisant au grade de licence, dans le cadre de l'architecture européenne des études, fondée sur trois grades de licence, master et doctorat.

Mesure n° 27 des Assises de l'enseignement agricole.

# Repenser le diplôme de BTSA :

- Pour l'adapter au contexte économique et continuer à permettre une **insertion professionnelle** de bon niveau ;

Taux net d'emploi :

93% toutes options, **GPN : 89%, GEMEAU : 97,5%**

- Pour faciliter la **poursuite d'études** des diplômés du BTSA, désormais plus de 55% des diplômés.

**GPN : 57%, GEMEAU : 66%**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Rénovation : « Ecriture du réf. de diplôme » :

- Ecriture d'un **trptyque** défini par le décret n° 2009-1515 du 7 décembre 2009 et composé des :
  - Référentiel professionnel ;
  - Référentiel de certification ;
  - Référentiel de formation.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Rénovation des BTSA

## SOMMAIRE

1. Rappels réglementaires
- 2. Référentiel du diplôme**
3. Focus sur le diplôme
4. Calendrier de la rénovation
5. Inscription du BTSA dans le LMD



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Référentiel de certification :

**Élément novateur** du dispositif. Il est rédigé par l'inspection de l'enseignement agricole. Il énumère

- les **capacités générales, technologiques et professionnelles** que le titulaire du diplôme doit posséder pour l'obtention du diplôme. Ces capacités sont à acquérir par la formation.

⇒ Dans le cadre du processus de Bologne, généralisation de l'approche « compétences »

→ **fiche RNCP** (*répertoire national des certifications professionnelles*).

# Référentiel professionnel :

Il est rédigé par le délégué régional à l'ingénierie de formation (DRIF). Il énumère

- le contexte du ou des emplois visés ;
- la fiche descriptive d'activités ;
- les situations professionnelles significatives.

Il est complété par :

- les fiches de compétences.

# Référentiel de formation

Il est rédigé par l'IEA et les équipes pédagogiques, réunis en séminaire. Il est organisé en **modules**.

- Pour chaque module, un **objectif général** est énoncé, explicité par 3 à 5 **objectifs plus détaillés** ;
- La réalisation des objectifs des modules doit permettre d'acquérir les **capacités énumérées dans le référentiel de certification**.

⇒ Le référentiel de formation est complété par les **documents d'accompagnement** (recommandations pédagogiques).



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Rénovation des BTSA

## SOMMAIRE

1. Rappels réglementaires
2. Référentiel du diplôme
- 3. Focus sur le diplôme**
4. Calendrier de la rénovation
5. Inscription du BTSA dans le LMD



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Arrêté portant création du BTSA

L'**arrêté** se compose :

- Texte réglementaire *stricto sensu* ;
- Annexe I – **Référentiel professionnel** ;
- Annexe II – **Référentiel de certification** ;
- Annexe III – **Référentiel de formation**.

⇒ Remarque : Les **fiches de compétences** et les **documents d'accompagnement** ne sont pas dans l'arrêté.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Architecture des BTSA rénovés

## Domaine commun

Ouverture sur le monde,  
compréhension des faits économiques, sociaux et culturels

M 21

M 22

M 23

M 31

464 heures\*

## Domaine professionnel

Connaissance scientifique, technologique, économique et réglementaire spécifique à l'option

M 41

M 42

**M 5..**

M 61

928 heures\*

12 à 16 semaines de stage(s)

## Module

Accompagnement au projet personnel et professionnel

M11

87 heures\*

## Module

Initiative locale (MIL)

M71

87 heures\*

Activités pluridisciplinaires : 174 heures\*  
intégration des spécialités dans l'option  
1 740 heures + 12 à 16 semaines de stage

\* heures élèves

## Évaluation, basée sur 7 épreuves :

- 5 épreuves de contrôle certificatif en cours de formation : **E2, E3, E4, E5, E6** ;
- 2 épreuves terminales : **E1 et E7** :
  - Épreuve générale E1 : « **Expression française et culture socioéconomique** »,
  - E7 « **Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel** », pour évaluer :
    - la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du BTSA pour faire face à une situation professionnelle » ;
    - des capacités spécifiques liées à chaque option.
- Répartition **50 % CCF et 50 % ET.**
- Application aux **options intégralement renouvelées.**

# Rénovation des BTSA

## SOMMAIRE

1. Rappels réglementaires
2. Référentiel du diplôme
3. Focus sur le diplôme
- 4. Calendrier de la rénovation**
5. Inscription du BTSA dans le LMD

## Calendrier de la rénovation par option :

Rentrée 2009 Rentrée 2010	Rentrée 2011	<i>Rentrée 2012</i> <i>Rentrée 2013</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viti-Oeno</li> <li>• Anabiotec</li> <li>• STA</li> <li>• Technico-commercial</li> <li>• Productions animales</li> <li>• Production horticole</li> <li>• Agronomie : productions végétales</li> <li>• Anabiotec par UC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GEMEAU</li> <li>• GPN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>GF</i></li> <li>• <i>GDEA</i></li> <li>• <i>AP</i></li> <li>• <i>ACSE</i></li> <li>• <i>DARC</i></li>   <li><i>reprise</i></li> <li>• <i>SER</i></li> <li>• <i>Aqua</i></li> </ul>

## Processus de rénovation, rentrée 2011 :

- 2008-2009 : rédaction des réf. Professionnels ;
- automne 2010 : Rédaction des réf. de certification et de formation ;
- 25/11/10 – 23/12/10 : Consultation des équipes pédagogiques, via [Pre@vert](mailto:Pre@vert) ;
- 1er semestre 2011 : Consultations des instances :
  - 18/01/11 : CNS
  - 15/03/11 : CPC
  - 22/03/11 : CTPC
  - 06/04/11 : CNEA
  - 06/06/11 : CNESERAAV

## Processus de rénovation, rentrée 2011 :

- mars 2011 : rédaction des notes de service définissant les épreuves et les modalités d'évaluation ;
- mai 2011 : sessions d'accompagnement ;
- juin 2011 : sortie des textes :
  - arrêtés portant création des 2 options GPN et GEMEAU ;
  - à suivre, notes de service « Évaluation » des 2 options.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



# Rénovation des BTSA

## SOMMAIRE

1. Rappels réglementaires
2. Référentiel du diplôme
3. Focus sur le diplôme
4. Calendrier de la rénovation
- 5. Inscription du BTSA dans le LMD**

# Inscription du BTSA dans le L/M/D (1)

Décret n° 2007-946 15 mai 2007 va au-delà de l'écriture du « **référentiel de diplôme** ». Il exige :

- La **Semestrialisation** consiste à découper l'année en deux semestres pour :
  - offrir la **possibilité d'une réorientation** à mi-année ;
  - **individualiser le redoublement** en évitant le redoublement pour une année complète ;
  - faciliter la **mobilité pédagogique** entre formations françaises ou étrangères.

## Inscription du BTSA dans le L/M/D (2)

- L'**attribution des crédits ECTS** - système européen de crédits transférables - pour faciliter **la lecture et la comparaison des programmes d'études**. Les ECTS :
    - sont des **points attribués par module** d'un programme d'études en se fondant sur le volume total de **travail que l'étudiant est supposé fournir** ;
    - attestent d'une **compétence transférable** ;
    - correspondent : 1 ECTS  $\approx$  24 à 30 heures, **1 année de formation = 60 ECTS**. La charge de travail d'un étudiant s'élève à plus ou moins 1 600 h/an.
- ⇒ Faciliter la **reconnaissance d'acquisition de capacités, des modules** d'un pays et d'un établissement à l'autre.

## Inscription du BTSA dans le L/M/D (3)

- « Attestation descriptive du parcours de formation », ou « **Supplément au diplôme** » :
    - permet aux étudiants européens de faire valoir leur diplôme et leurs compétences auprès d'un employeur ou d'une université dans tous les pays ;
    - doit être remis à chaque étudiant avec le diplôme et constitue une sorte de carte d'identité du diplôme ;
    - est relié à la fiche du RNCP du diplôme.
- ⇒ Agence **Europass**, porte-folio.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



## Inscription du BTSA dans le L/M/D (4)

### Expérimentation, mesure n° 27 des Assises, 2010-2014

- 17 établissements volontaires ;
- Groupe de travail : établissements, IEA, CGAAER, ENFA, ESR/BFES ;
- Démarrage effectif normalement à la rentrée 2011 ;
- Information via les instances, DRAAF/SRFD.

# Conclusion

- V. Péresse a lancé la **rénovation des sections de technicien supérieur**, rapport Sarrazin, mai 2010.
  - 10 mesures doivent être évaluées par un comité de suivi. Elles portent entre autres sur :
    - un 1er semestre d'accompagnement : méthode, suivi individualisé ;
    - améliorer les poursuites d'études des étudiants en BTS ;
    - réorienter les étudiants en L1 vers le BTS, le DUT ;
    - réorganiser la formation en modules pour valider des blocs de compétences convertibles en crédits ECTS ;
    - multiplier et organiser les passerelles vers des formations du cycle licence.

⇒ Cette politique du MESR conforte la rénovation du BTSA et la mesure 27 des Assises.